

# RÈGLEMENT DE CONCOURS

## Balcons et jardins fleuris - Édition 2023

### Article 1 :

Les organismes Terres de Loire Habitat, 3F Centre Val de Loire, Loir&Cher Logement, Quartiers Proximité et la Ville de Blois ("les organisateurs") organisent un concours des balcons et jardins fleuris. Le concours est ouvert à toute personne physique majeure habitant dans le périmètre des Quartiers Nord, Quinière, Foch, Cabochon et Cornillettes de Blois.

### Article 2 :

Les inscriptions sont ouvertes à partir du **mardi 2 mai 2023**.

Les habitants intéressés par ce concours devront s'inscrire auprès de l'Espace du Projet et de la Citoyenneté - 5/7 place René Coty - 02 54 51 31 00

La clôture des inscriptions est fixée au **mardi 31 mai 2023** inclus.

### Article 3 :

Le concours est basé essentiellement sur la qualité de la décoration florale de chaque balcon. Seules seront prises en compte les décorations visibles de la rue pour les balcons. Pour les jardins, les décorations devront également être visibles de la rue et/ou les locataires présents le jour du passage du jury devront en faciliter l'accès.

### Article 4 :

Pour des raisons de sécurité, les jardinières ne doivent pas être disposées sur les rebords des fenêtres, ni à l'extérieur des balcons sous peine de points de pénalité.

### Article 5 :

Le jury procédera à une évaluation de la décoration florale de chaque balcon et jardin, et établira un palmarès lors de sa visite le **jeudi 8 juin**

Le jury est composé d'un membre de chaque bailleur, d'un membre de la ville, d'un membre de Quartier Proximité, et éventuellement d'un élu.

### Article 6 :

L'inventaire des lots mis en jeu est le suivant :

- 1<sup>er</sup> Prix** : Visite du ZooParc de Beauval pour 2 adultes et 3 enfants (Valeur : 164 €)
- 2<sup>e</sup> Prix** : Bon d'achat chez Leclerc (Valeur 75 €)
- 3<sup>e</sup> Prix** : Places de cinéma pour 4 adultes et 2 enfants + gourmandises (Valeur : 71 €)
- 4<sup>e</sup> Prix** : Chèques-cadeaux Les Vitrites de Blois (Valeur : 50 €)
- 5<sup>e</sup> Prix** : Visite du Château et des jardins de Chambord pour 3 personnes (Valeur : 48 €)
- 6<sup>e</sup> Prix** : Kit de Jardinage Truffaut (Valeur 45 €)
- 7<sup>e</sup> Prix** : Kit de Jardinage Truffaut (Valeur : 40 €)
- 8<sup>e</sup> Prix** : Restaurant « La Trouvaille » pour 2 personnes (Valeur : 40 €)
- 9<sup>e</sup> Prix** : Visite du Château et des jardins de Chambord pour 2 personnes (Valeur : 32 €)
- 10<sup>e</sup> Prix** : Visite du Château et des jardins de Chambord pour 2 personnes (Valeur : 32 €)
- 11<sup>e</sup> Prix** : Visite du Château et des jardins de Chambord pour 2 personnes (Valeur : 32 €)
- 12<sup>e</sup> Prix** : Visite du Château et des jardins de Chambord pour 2 personnes (Valeur : 32 €)
- 13<sup>e</sup> Prix** : Visite des Jardins de Chaumont pour 2 personnes (Valeur : 30 €)
- 14<sup>e</sup> Prix** : Balade en bord de Loire pour 2 personnes (Valeur : 20 €)
- 15<sup>e</sup> Prix** : Panier gourmand « Jardin Cocagne » (Valeur : 25 €)
- 16<sup>e</sup> Prix** : Panier gourmand « Jardin Cocagne » (Valeur : 25 €)
- Du 17<sup>e</sup> prix au 22<sup>ème</sup> prix** : Bon d'achat Truffaut (Valeur : 25 €)
- Du 23<sup>e</sup> prix au 25<sup>ème</sup> prix** : Bon d'achat Truffaut (Valeur : 20 €)
- Du 26<sup>e</sup> prix au 30<sup>ème</sup> prix** : Bon d'achat Truffaut (Valeur : 15 €)

Un lot de consolation sera offert à tous les autres participants.

Ces prix ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière, ni aucun échange contre un autre objet ou service.

#### Article 7 :

Les critères de sélection (note sur 20) sont :

- La diversité des plantes
- L'originalité des compositions
- L'harmonie des couleurs
- Le respect du règlement
- L'utilisation de l'espace disponible

#### Article 8 :

Le jury se réserve le droit de photographier les différents sites afin de les présenter, lors de la remise des prix et sur divers supports de communication.

#### Article 9 :

Pour valider sa participation, chaque participant devra impérativement transmettre ses coordonnées complètes : nom, prénom, adresse et téléphone.

Les organisateurs sont les seuls destinataires de ces données. Vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification et d'opposition, au traitement de vos données à caractère personnel. Ces droits peuvent être exercés, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, en justifiant de son identité et d'un motif légitime, par simple demande par courrier électronique à l'adresse suivante : [politiquedelaville@blois.fr](mailto:politiquedelaville@blois.fr)

#### Article 10 :

Les lots seront remis lors d'une manifestation officielle **le vendredi 07 juillet 2023 à 17h30**, au **Centre social Mirabeau**.

Les organisateurs seront présents pour l'événement.

En cas d'absence des participants lors de la remise des prix, il sera possible de retirer les lots **jusqu'au 31 juillet inclus** à l'Espace du Projet et de la Citoyenneté (5/7 place René Coty 41000 BLOIS. Tél : 02 54 51 31 00). Une fois la date passée, les lots ne pourront plus être réclamés.

#### Article 11 :

L'inscription au concours entraîne l'acceptation du règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

#### Article 12 :

Les organisateurs ne peuvent voir leur responsabilité engagée dans le cas où ils seraient amenés à annuler, écourter ou proroger le concours pour des raisons de nécessité justifiées.

Les organisateurs ne sont pas responsables vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

#### Article 13 : Litiges

Aucune contestation ne sera plus recevable deux mois après la date de l'annonce des résultats. Toute contestation doit en priorité être signalée aux organisateurs et faire l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Fait à Blois, le 28 avril 2023